

Unité d'action pour un changement démocratique en Tunisie

dimanche 8 octobre 2006, par [Collectif du 18 octobre pour les droits et les libertés en Tunisie](#) (Date de rédaction antérieure : 8 mars 2006).

Par la présente est rendue publique la plate-forme politique fondant un cadre d'action commune et de débat basé à Paris, le « Collectif du 18 octobre pour les Droits et les Libertés en Tunisie ». Ce cadre a vocation à contribuer au rassemblement des conditions d'un changement démocratique en Tunisie en rapport avec le « Collectif du 18 octobre » en Tunisie, avec les collectifs régionaux et avec toutes les initiatives portant des aspirations similaires.

Ce collectif regroupe les principaux partis de l'opposition tunisienne représentés à Paris (Congrès Pour la République ; Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés ; Mouvement Ennahdha ; Parti Communiste des Ouvriers de Tunisie ; Unionistes Nasséristes), les principales associations militant pour les droits humains en Tunisie (Association des Familles et des Proches des Prisonniers Politiques ; Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie ; Conseil National pour les Libertés en Tunisie ; Solidarité Tunisienne ; Voix Libre) ainsi que plusieurs figures indépendantes de la communauté migrante ou exilée tunisienne.

La plate-forme définit les termes de l'engagement commun d'organisations et d'individus portant des orientations et sensibilités politiques différentes et parfois opposées (social-démocratie, gauche démocratique et communiste, islamisme politique, nationalisme arabe...). Elle dessine les positions de principes permettant une convergence entre les composantes du Collectif autour de la résistance à la dictature et l'élaboration des conditions d'un changement démocratique réel.

La naissance du Collectif, la rédaction de sa plate-forme constituante, les axes programmatiques qu'il se donne et ses mécanismes de fonctionnement sont le fruit de débats qui se sont déroulés durant les mois passés de manière transparente et démocratique. Le cadre demeure ouvert à toute personne et toute organisation qui souscrit à ses principes constituants.

Collectif du 18 octobre à Paris

Pour les Droits et les Libertés en Tunisie

Collectif du 18 octobre pour les Droits et les Libertés en Tunisie - Paris

21 ter rue Voltaire 75011 Paris

18octobrepairs.ras.eu.org

Plate-forme politique pour une action commune Collectif 18 octobre à Paris Pour les Droits et les Libertés en Tunisie

Nous comprenons et soutenons la dynamique qui a commencé le 18 octobre 2005 comme une étape dans la succession des luttes menées par le peuple tunisien pour la justice et la liberté le long des décennies passées. De notre point de vue, elle se situe dans la continuité des combats

démocratiques, sociaux, syndicaux, politiques et associatifs qu'ont engagés les mouvements des travailleurs, des étudiants et lycéens, des femmes, les prisonniers politiques et leurs familles, les chômeurs, les artistes et intellectuels, les organisations professionnelles (avocats, magistrats, journalistes...), les défenseurs des libertés et des droits humains, ainsi que les mouvements des populations migrantes et exilées ...

Cette dynamique appartient, sans exclusive ni hiérarchie, à toutes les tunisiennes et tous les tunisiens qui, conscients du caractère nécessaire et inéluctable d'une rupture démocratique réelle, cherchent à en rassembler les conditions.

L'importance de l'initiative du 18 octobre 2005 réside, selon nous, dans le fait que des représentants de partis politiques d'orientations différentes, que des associations et des individus de diverses sensibilités se soient rassemblés autour du constat de la nécessité d'une rupture démocratique réelle avec la dictature. Qu'en conséquence, ils aient joint leurs moyens autour de revendications communes afin de contribuer à engager un rapport de force politique à même de réaliser cet objectif.

Elle réside dans l'ampleur du soutien et de l'écho qu'elle a suscité dans toutes les régions du pays ainsi que dans les pays d'émigration, aussi bien au sein des milieux politiques, syndicaux et associatifs qu'au-delà des sphères militantes.

Elle réside dans sa vocation affirmée à être large et fédératrice tout en s'efforçant de définir, outre ses trois revendications initiales, les principes et les règles de son action et des rapports politiques pour l'instauration desquels elle œuvre.

Les revendications portées par les grévistes de la faim du 18 octobre reprennent des exigences de mesures indispensables, qui font consensus au sein des forces opposées à la dictature.

- . La garantie de la liberté d'organisation et d'association
- . La garantie de la liberté d'expression et de la liberté de la presse
- . La libération des prisonniers politiques et la promulgation d'une loi d'amnistie générale

L'apport qualitatif nouveau de l'initiative du 18 octobre est la volonté d'aller au-delà de la dénonciation et de la protestation vers le rassemblement de la capacité politique effective d'imposer ces exigences.

Afin que cette capacité voie le jour, l'action doit se donner les moyens d'un enracinement populaire. Afin d'être crédible, elle doit exposer de manière transparente ses règles de fonctionnement et ses points de consensus.

Les revendications initiales avancées lors de la grève de la faim du 18 octobre* relèvent de la nécessité la plus pressante et sont d'une grande importance. Pour poursuivre la logique de cette initiative nous devons faire quelques pas de plus.

C'est pourquoi notre dynamique se donne pour tâche prioritaire d'impulser des actions et des débats partout où c'est possible afin de définir le cadre nécessaire à une convergence pour la résistance à la dictature et pour la défense des droits de la société.

Les objectifs suivants font d'ores et déjà partie selon nous des exigences minimales pour une sortie effective de la dictature, elles font l'objet d'un consensus parmi nous et se rajoutent aux trois premiers :

- . Le droit au retour des réfugiés politiques et des exilés
- . La lutte contre la corruption et la poursuite des personnes et entités impliquées
- . La garantie de l'indépendance de la justice et de la neutralité de l'administration
- . La garantie des droits de tous les détenus et l'exercice d'un contrôle effectif sur les conditions carcérales, le bannissement de toutes formes de torture et de mauvais traitements et la poursuite des responsables de tels actes

Outre les objectifs qu'elle s'assigne, une unité d'action politique a besoin d'assurer la cohésion et la confiance entre ses composantes. Celles-ci doivent adhérer de manière claire et explicite à un minimum de principes fondamentaux. Cela permet par ailleurs d'asseoir la crédibilité d'une convergence d'éléments aux orientations et aux programmes différents, parfois contradictoires.

Ce qui constitue un cadre à notre action est notre attachement à trois principes :

- . Le principe d'égalité / Egalité complète et effective de tous les citoyens sans discrimination ou préjudice sur la base de l'origine sociale, du sexe, de l'orientation intellectuelle ou existentielle
- . Principe d'indépendance / La souveraineté nationale du pays est indissociable de la liberté et de la dignité de ses citoyens ; le refus de toute subordination des choix du peuple à la volonté ou aux pressions d'une quelconque puissance étrangère est la condition d'une ouverture et d'une coopération juste avec le reste du monde. Plus largement, le refus de toute forme de domination coloniale, d'agression ou d'occupation, et l'affirmation du droit des peuples à l'autodétermination et à la résistance à l'occupation sont un pré-requis de tout discours et de toute prétention démocratiques.
- . Le principe du rejet de la violence comme moyen de résolution des différends politiques et idéologiques ; le refus de la violence d'Etat comme moyen de gestion des conflits sociaux et politiques ; la garantie de l'intégrité physique des personnes.

Près de 10% de la population tunisienne vit hors du territoire national. Les migrants et les réfugiés tunisiens, quelle que soit leur situation administrative ou socio-économique, contribuent pour une part importante à la vie du pays, ils en sont une partie intégrante. Leurs activités économiques participent de la richesse nationale et leurs expressions politiques et culturelles sont des éléments à part entière de l'évolution politique et culturelle de la Tunisie.

Il doit donc être admis que la contribution des tunisiens migrants et réfugiés au processus d'émancipation de la société tunisienne ne relève pas uniquement du soutien et de la solidarité mais de la participation pleine et entière, avec ce que cela suppose de droits et de devoirs.

Il doit également être admis que les souffrances que vivent les migrants et les réfugiés (parcours tragiques des migrants clandestins qui fuient la misère et qui affrontent toutes sortes de dangers et de persécutions policières ; situation de ceux qui installés à l'étranger sont en butte aux discriminations et luttent pour leurs droits ; exil forcé des réfugiés politiques et le préjudice collectif fait à leurs familles) font pleinement partie du drame tunisien, et qu'aucun processus d'émancipation ne peut en faire abstraction.

Ce qui nous rassemble donc aujourd'hui est notre volonté d'être à la hauteur d'une conscience largement partagée par les tunisiennes et les tunisiens. Celle du caractère devenu insupportable de l'ordre en vigueur dans le pays, du danger pour l'avenir que représente la perpétuation de la dictature et de la nécessité de rompre sans plus attendre avec elle.

L'objectif que nous nous assignons et pour lequel nous nous engageons à œuvrer est l'émergence de forces démocratiques et populaires à même de défendre les droits de la société, de résister à la dictature et de permettre son dépassement vers un avenir meilleur. Pourvu que cela puisse démentir définitivement la thèse qui affirme que l'aspiration démocratique est incompatible avec l'espace arabo-islamique duquel le peuple tunisien fait pleinement partie.

Ce avec quoi il s'agit de rompre, est un régime despotique dont les caractères -qui ne font que s'accroître- sont :

Le monopole du pouvoir et la privatisation de ses institutions ; la confiscation du droit du peuple à déterminer ses choix politiques, économiques, sociaux et culturels et de décider des orientations qui conditionnent son avenir ; la négation du droit de chacun(e) à avoir accès aux conditions fondamentales d'une vie digne, à exprimer librement ses convictions politiques et intellectuelles, à s'organiser et à agir en conséquence ; le quadrillage policier de tous les espaces publics et privés et le recours à la répression, aux procès politiques, aux emprisonnements arbitraires, à l'agression et à la torture physique et morale comme instruments systématiques de gestion de la société ; la généralisation de rapports économiques basés sur le pillage, la corruption, la dilapidation des biens et des services publics et sur le bradage des pans les plus rentables de l'économie nationale.

Les représentants d'associations et de partis politiques, les individus soussignés déclarent par la présente, ce jeudi 2 février 2006, la fondation du Collectif du 18 octobre, un cadre permanent de travail et de coordination ouvert à toutes les tunisiennes et tous les tunisiens vivant hors du territoire national et souscrivant à la présente charte de principes. Cette instance se donne pour tâche l'organisation d'actions et de débats, ainsi que la communication et la coordination d'initiatives en rapport avec les objectifs définis ci avant.

L'instance décisionnelle quant aux orientations et au choix politiques est l'assemblée générale ouverte à tous les adhérents. Elle définit également les statuts et les règles de fonctionnement.

Notre rassemblement se situe dans le prolongement de l'initiative du 18 octobre 2005. Il entretient un rapport de partenariat privilégié avec le Collectif du 18 octobre en Tunisie, tout en restant autonome. Il vise à être partenaire de toutes les initiatives toutes les réalités politiques, sociales et culturelle en France et à l'étranger allant dans le sens des principes et des objectifs définis dans la présente plate-forme.